

Vos références :

DDT OISE

Service de l'aménagement de l'urbanisme et de l'énergie

Courrier du 30 mars 2018 : collecte des informations en vue de l'établissement du PAC de la commune de Gondreville dans le cadre de l'élaboration de la carte communale.

AVIS DDT AISNE

Service de l'urbanisme et des territoires

Unité documents d'urbanisme

Les communes du département de l'Aisne les plus proches du territoire communal de Gondreville sont les communes de Coyolles et de Largny-sur-Automne.

COYOLLES :

La commune de Coyolles se situe à environ 7 km de Gondreville (de centre à centre). Celle-ci est concernée par les SUP suivantes :

AC1	Protection des monuments historiques (classés, inscrits) inscrit manoir, façades et toitures, le pigeonnier et les communs, façades et toitures, le jardin potager, les murs d'enceinte comprenant les échauguettes et les caves – 06/02/2007
EL11	Interdiction d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations RN2 entre la limite du département et Soissons 22 octobre 2003
I4	Établissement de canalisations électriques Ligne Duvy-Villers-Cotterêts (63 kV)
I7	Stockage souterrain de gaz combustible dans les formations naturelles GERMIGNY-SOUS-COULOMBS - décret du 13 février 1987 - périmètre de protection -
PT2	Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État SH AUTHEUIL-EN-VALOIS CHARLES DE GAULLE - station n°0600240006 - zone primaire de dégagement: 400 mètres et zone secondaire de dégagement: 2000 mètres - décret du 12/05/1981
T1	Emprise de Chemins de fer Ligne PARIS NORD - LAON - ligne à double voie non électrifiée - région SNCF de PARIS NORD

La commune est une commune limitrophe du site Natura 2000 (SIC) « coteaux de la vallée de l'Automne. Elle est aussi concernée par une ZICO forêt picarde par « le massif de Retz ».

ZNIEFF

Haute Vallée de l'Automne - Type 1

Massif Forestier de Retz - Type 1

Vallée de l'Automne - Type 2

Autres informations :

SCoT de la CC Villers-Cotterêts/Forêt de Retz approuvé le 24 janvier 2014

SDAGE Seine Normandie

SAGE Automne

La commune n'est pas rattachée à une STEP.

LARGNY-SUR-AUTOMNE

La commune de Largny-sur-Automne se situe à environ 7,8 km de Gondreville (de centre à centre). Celle-ci est concernée par les SUP suivantes :

AC1	Protection des monuments historiques (classés, inscrits) classé château (asile de vieillards) et le parc y compris le mur de clôture et ses deux échauguettes, et à l'exception des bâtiments ajoutés au XIX ^e siècles - 13 février 1997 sur le territoire de la commune de VILLERS-COTTERETS classé église Saint-Denis - 2 mai 1912 classé menhir dit "La Pierre-Clouise" dans la forêt domaniale de Retz - liste de 1885 inscrit manoir des fossés: les façades et toitures du manoir, les communs, les douves et le pont - 17 juin 2003 sur le territoire de la commune d'HARAMONT inscrit manoir dit "Fief Goret" - 8 février 1928 Inscrit par arrêté du Préfet de la Région Picardie du 29/07/2013 - l'ensemble du réseau hydraulique du parc et de la forêt du château de Villers-Cotterêts pour le tracé des conduites et le regard des portes : Regard Neuf. inscrit parc et jardin du château de la Muette - vestiges de l'enceinte médiévale et de ses terrasses, des caves médiévales, des murs de soutènement, de clôture, des pavillons, de la tourelle d'angle, du colombier et des sols qu'ils renferment (cad A parcelles 2 et 1192) 27 décembre 2004 inscrit prieuré de Longpré 2: les murs d'enceinte et de soutènement (cad. B68 à 72, 75, 76, 78, 80 à 87) - 1er février 1995 sur le territoire de la commune d'HARAMONT Inscrits le domaine des Charmettes dit propriété Castellant, à savoir le parc, ses fabriques et la statuaire en totalité et la maison d'habitation, façades et toitures, figurant au cadastre section A, parcelles 196, 199, 200 et 1193 d'une contenance totale de 3 ha 52a 5ca - 11 septembre 2008
EL11	Interdiction d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations RN2 entre la limite du département et Soissons (22 octobre 2003)
I3	Établissement de canalisations de distribution et de transport de Gaz Antenne de Villers-Cotterêts
I4	Établissement de canalisations électriques Ligne Duvy-Villers-Cotterêts (63 kV)
PM1	Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) PPR I et CB - entre Laversine et Chézy-en-Orxois (17 communes) prescrit le 05/03/2001, modifié les 06/08/2007 et 25/06/2008, approuvé le 12/10/2009 pour la Vallée de l'Automne - Bassin de Seine-Normandie

PT1	Protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques SH VIVIERES - station n°0020220002 - zone de garde: 1000 mètres et zone de protection: 3000 mètres - décret du 12/04/1961
PT2	Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État LH VIVIERES / CREPY-EN-VALOIS - stations n°0020220002 / 0600220015 - zone spéciale de dégagement: 100 mètres - décret du 26/01/1984 SH VIVIERES - station n°0020220002 - zone secondaire de dégagement: 2000 mètres - décret du 23/02/1961

La commune est concernée par le site Natura 2000 (SIC) « coteaux de la vallée de l'Automne et par la ZICO forêt picarde par « le massif de Retz ».

ZNIEFF

Haute Vallée de l'Automne - Type 1

Massif Forestier de Retz - Type 1

Vallée de l'Automne - Type 2

Autres informations :

SCoT de la CC Villers-Cotterêts/Forêt de Retz approuvé le 24 janvier 2014

SDAGE Seine Normandie

SAGE Automne

La commune n'est pas rattachée à une STEP.